



Comité économique et social européen

REX/519

La numérisation et les PME dans la région euro-méditerranéenne

AVANT-PROJET DE RAPPORT D'INFORMATION

Section «Relations extérieures»

La numérisation et les PME dans la région euro-méditerranéenne

Rapporteure: **Maria Helena DE FELIPE LEHTONEN**

À l'attention des membres du groupe d'étude

Réunion du groupe d'étude	22-23/10/2019, 10:00
Contact	Andreas.Berger@eesc.europa.eu
Administrateur	Andreas BERGER
Date du document	22/10/2019

Groupe d'étude	Numérisation et PME dans la région méditerranéenne
Présidente	Ozlem YILDIRIM (FR/II)
Rapporteure	Maria Helena DE FELIPE LEHTONEN (ES/I)
Membres	Emmanuelle BUTAUD-STUBBS (FR/I) Cinzia DEL RIO (IT/II) Dimitris DIMITRIADIS (EL/I) Laura GONZÁLEZ DE TXABARRI ETXANIZ (ES/II) Manthos MAVROMMATIS (CY/I) Christian MOOS (DE/III) Lidija PAVIĆ-ROGOŠIĆ (HR/III) Georgios PETROPOULOS (EL/II) José Manuel ROCHE RAMO (ES/III) Jean-Marc ROIRANT (FR/III)
Experte	Emanuele SESSA, pour la rapporteure
Consultation	..., JJ/MM/AAAA
Base juridique	Article... du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne
Décision de l'assemblée plénière	JJ/MM/AAAA
Base juridique	Article 31 du règlement intérieur Rapport d'information
Compétence	Section «Relations extérieures»
Adoption en section	JJ/MM/AAAA
Adoption en session plénière	JJ/MM/AAAA
Session plénière n°	...
Résultat du vote (pour/contre/abstentions)	.../.../...

Introduction

Le comité de suivi Euromed du CESE a décidé de centrer ses travaux sur la numérisation et les PME dans la région euro-méditerranéenne. Une analyse préliminaire sera présentée au cours de l'édition 2019 du sommet euro-méditerranéen des conseils économiques et sociaux et institutions similaires qui se tiendra à Barcelone, les 22 et 23 octobre, en vue d'approfondir le dialogue et les échanges interrégionaux dans les prochaines activités du comité de suivi.

L'objet du présent document consiste à:

- analyser autant que possible l'état actuel d'avancement de la numérisation des PME dans les pays du nord, du sud et de l'est de la Méditerranée, étant donné qu'à ce jour, aucune information en la matière n'est aisément accessible;
- mettre en exergue les défis spécifiques qui caractérisent la numérisation des PME par rapport à des entreprises de plus grande taille, ainsi que les coûts liés à l'absence de numérisation;
- insister sur l'importance de combler le déficit de compétences numériques qui freine la numérisation des PME, tout en reconnaissant que, dans certaines situations, ce déficit représente aussi une occasion pour les PME de contribuer davantage à la création de possibilités d'emplois pour les jeunes;
- encourager l'inclusion des femmes et d'autres groupes habituellement plus exposés à la marginalisation dans les PME, par l'adoption de technologies numériques et de modèles commerciaux autonomes et plus flexibles, en veillant à empêcher la détérioration des conditions de travail;
- soutenir la conduite d'analyses conjointes et de débats pour prévenir l'apparition de nouveaux clivages numériques dans la région euro-méditerranéenne, à mesure que les États membres de l'Union européenne bordant la Méditerranée, encouragés par l'Union, déploient leurs politiques numériques, notamment dans le cadre du marché numérique unique et du programme pour une Europe numérique.

1. Conclusions et recommandations

- 1.1 Le CESE estime qu'il est nécessaire de soutenir la transformation numérique des PME au moyen de mesures politiques adéquates qui soient adaptées aux besoins spécifiques des différents types d'entreprises, dans toute la mesure du possible. Ces mesures devraient s'inscrire dans le cadre d'un programme politique plus large qui vise à renforcer le rôle déterminant que jouent les PME pour développer les pays euro-méditerranéens sur le plan socioéconomique et, en tout premier lieu, pour lutter contre le chômage.
- 1.2 La numérisation ne constitue pas une priorité dans le cadre actuel de coopération entre l'Union européenne et les pays partenaires de la région euro-méditerranéenne. Le CESE demande, lorsqu'il sera procédé aux futures révisions de la politique européenne de voisinage et des accords bilatéraux d'association, de donner la priorité à l'investissement dans les infrastructures numériques et aux réformes éducatives nécessaires pour généraliser les compétences numériques parmi les enseignants et les étudiants.
- 1.3 Le manque de données aisément disponibles et fiables relatives à la numérisation est manifeste dans la plupart des pays partenaires de la région euro-méditerranéenne. Le CESE recommande d'élargir à l'ensemble de ces derniers le volet international de l'indice relatif à l'économie et à la

société numériques et, le cas échéant, d'aider leurs instituts nationaux de statistique à produire les données nécessaires, au moyen par exemple d'une nouvelle initiative du programme méditerranéen de coopération statistique (MEDSTAT).

- 1.4 Le CESE apprécie à leur juste valeur les efforts de la Commission européenne pour mettre sur pied un réseau de pôles d'innovation numérique et le renforcer dans le cadre du nouveau programme pour une Europe numérique. Le CESE se félicite que les pays partenaires de la région euro-méditerranéenne soient éligibles aux financements prévus dans le cadre de ce programme, mais il s'inquiète du fait qu'en l'absence d'engagement de la part des partenaires d'intégrer lesdits pôles dans leurs stratégies numériques, il n'existe aucune garantie que l'on agisse dans ce domaine.
- 1.5 Le CESE réclame une plus forte participation des partenaires sociaux, y compris des organisations de la société civile, aux activités des pôles d'innovation numérique. En particulier, les associations de PME ont un rôle important à jouer pour recenser les besoins qui se manifestent à l'échelon local et pour faire connaître les pôles auprès de leurs membres. Il importe toutefois de relever que cette démarche ne saurait intervenir au détriment des PME qui n'appartiennent à aucune association.
- 1.6 Le principal objectif du nouveau programme pour une Europe numérique consiste à accroître les investissements publics dans les technologies numériques de pointe et à en soutenir l'adoption par les entreprises. Le CESE fait valoir que la majorité des PME n'ont toujours pas adopté les technologies numériques de base et qu'elles risquent d'être distancées.
- 1.7 La préparation au numérique est essentielle pour le succès de la transformation numérique. Le CESE recommande d'investir dans des campagnes de sensibilisation afin d'informer les PME des coûts d'opportunité qu'engendre l'absence de numérisation et il soutient le développement d'outils d'autoévaluation en ligne afin de les aider à entreprendre la mise en place d'une stratégie de numérisation.
- 1.8 Le CESE souligne en particulier qu'il importe de renforcer la sensibilisation des PME et l'évaluation de leurs risques numériques, et de les inciter à développer une stratégie en matière de cybersécurité à un stade précoce de leur transformation numérique.
- 1.9 La protection des données commerciales sensibles ou des données à caractère personnel traitées dans le cadre d'opérations commerciales contre l'intrusion de parties tierces, et notamment des gouvernements, devrait devenir une priorité pour les PME en train de se numériser qui stockent et utilisent des volumes croissants de données. Le CESE se félicite du règlement général sur la protection des données récemment adopté par l'Union européenne et plaide en faveur de réglementations similaires dans les pays partenaires de la région euro-méditerranéenne.
- 1.10 Afin de faciliter la transition vers un modèle d'entreprise numérique, il convient d'informer les travailleurs de manière adéquate du développement d'une stratégie de numérisation et de les y associer dans la mesure du possible. Le CESE réaffirme ses demandes précédentes d'une approche de la numérisation centrée sur l'être humain et qui s'attache à accroître la productivité des postes de travail.

- 1.11 Dans pratiquement tous les pays de la région euro-méditerranéenne, les écarts entre les sexes en matière de participation au marché du travail sont considérables; ils s'expliquent dans une certaine mesure par des idées traditionnelles profondément ancrées sur la répartition des rôles entre les sexes. La numérisation peut aider à concilier vie professionnelle et vie familiale en permettant des modalités souples de travail et le travail à distance. Le CESE estime que promouvoir la participation des femmes au marché du travail devrait constituer un objectif explicite des stratégies numériques nationales et recommande de créer des mécanismes d'incitation à l'intention des PME afin de faire participer les femmes.
- 1.12 L'entrepreneuriat numérique est une voie prometteuse pour créer des possibilités d'emploi pour les jeunes femmes et les jeunes hommes dans les pays euro-méditerranéens où le chômage est endémique. Or, les possibilités qu'il offre demeurent largement inexploitées. Le CESE relève toute l'importance de cultiver les comportements entrepreneuriaux et les compétences numériques à tous les degrés de l'enseignement.
- 1.13 Les données disponibles montrent que la majorité des PME manquent de compétences numériques en leur sein. Le CESE approuve les initiatives visant à encourager et à faciliter la requalification des travailleurs, telles que les congés de formation rémunérés ou la mise en place d'applications d'apprentissage sur le lieu de travail, tout en protégeant leurs droits.
- 1.14 Le CESE voit dans la nécessité de combler le retard pris en matière de compétences numériques un moyen propice de lutter contre le chômage des jeunes, notamment dans les pays de la région euro-méditerranéenne dont les populations de natifs du numérique sont en expansion. Dans le même temps, le CESE s'inquiète du fait qu'en l'absence de mesures complémentaires, cette démarche renforcera l'exclusion des travailleurs plus âgés du marché du travail.
- 1.15 L'urbanisation rapide que connaissent pratiquement tous les pays de la région euro-méditerranéenne constitue un problème crucial pour leur développement durable. Le CESE souligne qu'il importe de réduire la fracture numérique entre zones urbaines et rurales afin de préserver l'attrait de ces dernières notamment auprès des jeunes et de lutter contre le dépeuplement des zones rurales.
- 1.16 Renforcer la connectivité et les compétences numériques dans les zones rurales constitue une condition indispensable du développement d'une agriculture intelligente, qui offre d'énormes possibilités de mieux gérer des ressources en eau qui ne cessent de se raréfier dans la région euro-méditerranéenne. Le CESE réclame la mise en place d'un cadre législatif qui favorise l'adoption d'équipements modernes par les petites entreprises du secteur agricole.

2. **Observations générales**

- 2.1.1 Les retombées de la numérisation sont omniprésentes et profondes dans toutes les sphères de la société et de l'économie, qu'il s'agisse de la production, de la distribution, de la consommation, du travail ou des loisirs. Les PME se voient de plus en plus obligées d'adapter en conséquence leurs modèles commerciaux et d'adopter les technologies numériques indispensables pour demeurer compétitives et attrayantes pour leurs clients. Dans ce contexte, pour l'association

SME United qui s'exprimait dans la période précédant l'élection du Parlement européen en 2019, la numérisation est le défi le plus important pour la majorité des PME européennes¹.

- 2.1.2 La numérisation procure de multiples avantages. Les PME peuvent améliorer leur compétitivité en rationalisant et en accélérant leurs processus, de la conception à la livraison, ainsi qu'élargir leur accès au marché et accroître leur intégration dans la chaîne de valeur grâce aux plateformes numériques, et améliorer leurs relations avec leurs clients en recourant aux réseaux sociaux et aux services numériques à leur clientèle. Le CESE a déjà fait ce constat dans des avis antérieurs². En outre, la numérisation peut permettre aux PME d'innover en offrant de nouveaux produits et services numériques ou en étoffant leurs gammes existantes de services grâce à des services numériques supplémentaires.
- 2.1.3 D'autre part, la numérisation s'accompagne d'un certain nombre de difficultés. Les PME doivent affronter les incertitudes qui pèsent sur la rentabilité de leurs investissements dans la numérisation de leurs processus d'entreprise, étant donné que les clients ne sont pas forcément disposés à payer un prix plus élevé des biens et des services. Dans le même temps, elles doivent affronter une concurrence accrue sur les prix dans le cadre de marchés qui ne cessent de se numériser et de se mondialiser. Le CESE a également fait état de ses préoccupations touchant aux conséquences de la numérisation sur l'organisation du travail au sein des PME, où l'automatisation pourrait réduire le nombre d'emplois disponibles, au moins à court terme³.
- 2.1.4 La numérisation n'est pas une opération ponctuelle. L'adoption de technologies numériques, même basiques, est susceptible d'ouvrir la voie à une transformation numérique plus profonde, car elle fait apparaître de nouveaux besoins auxquels il convient de répondre (comme par exemple la gestion des risques de cybersécurité, l'analyse de volumes croissants de données, le maintien de l'interopérabilité des logiciels). En l'absence d'une stratégie de numérisation bien conçue, l'effet «boule de neige» qui en découle sur les coûts peut entraîner des risques accrus de faillite pour des PME qui manquent d'accès aux financements. Dans un avis antérieur, le CESE mettait en évidence que la tendance actuelle à la démocratisation des technologies de l'information (par exemple grâce à l'informatique en nuage) pouvait constituer pour les PME une occasion d'accéder à des services numériques à des coûts inférieurs⁴.
- 2.1.5 Les coûts d'opportunité liés à l'absence de numérisation vont inévitablement augmenter pour les PME à mesure que les modèles économiques et les technologies numériques deviennent la norme et non plus seulement la source d'un avantage concurrentiel. Les entreprises qui choisissent de reporter à plus tard leur transformation numérique peuvent se retrouver de toute manière contraintes d'adopter certaines technologies numériques sans s'y être préparées de manière adéquate, dans la mesure où leurs interactions avec leurs partenaires commerciaux, les administrations publiques et leurs clients ne cessent de se numériser. Les PME qui ne réussiront pas à s'adapter aux évolutions des attentes des consommateurs seront progressivement devancées

1 <https://smeunited.eu/news/digitalisation-is-the-biggest-challenge-for-smes> (en anglais).

2 Avis INT/823 du CESE sur la «*Stratégie pour un marché unique numérique*», JO C 71 du 24.2.2016, p. 65.

3 Avis du CESE (dossier CCMI/136) sur «*Les effets de la numérisation sur le secteur des services et l'emploi dans le cadre des mutations industrielles*», JO C 13 du 15.1.2016, p. 161.

4 Avis du CESE (dossier TEN/494) sur le thème «*Exploiter le potentiel de l'informatique en nuage en Europe*».

par leurs concurrents dotés d'une visibilité et d'une présence supérieures en ligne. Cette évolution va s'accélérer à mesure qu'augmentera la part des natifs du numérique parmi les consommateurs.

- 2.1.6 En raison du caractère limité des données disponibles, il est difficile d'analyser la situation qui prévaut actuellement en matière de numérisation des PME dans la région euro-méditerranéenne. Dans l'Union européenne, les données relatives à l'adoption de technologies numériques par les entreprises, à la couverture en haut débit des ménages et aux compétences numériques des personnes sont traitées par Eurostat et agrégées au sein de l'indice relatif à l'économie et à la société numériques⁵. Ce dernier comprend un volet international couvrant 17 pays qui n'appartiennent pas à l'Union, dont Israël et la Turquie, tandis que pour les autres pays partenaires méditerranéens, les données relatives à la numérisation sont pratiquement inexistantes. Les enquêtes menées auprès des entreprises par la Banque mondiale comprennent un chapitre relatif à l'innovation, mais l'information recueillie est trop générale pour analyser les progrès accomplis par les entreprises interrogées en matière de numérisation.
- 2.1.7 Tous les pays de la région euro-méditerranéenne ont progressé, bien qu'à des degrés très divers, dans la mise en place d'éléments fondamentaux pour la création d'une politique relative aux PME⁶ et ils ont tous adopté des stratégies numériques. Dans pratiquement tous les cas, les politiques relatives aux PME ne mentionnent pas la numérisation, et en pratique, le soutien apporté à la numérisation des PME n'est traité qu'au mieux de manière partielle, même dans ceux des pays qui disposent d'une stratégie numérique. Le CESE souligne toute l'importance d'établir des synergies entre les politiques en faveur des PME et les stratégies numériques.
- 2.1.8 Encouragés par l'Union européenne, ses États membres qui bordent la Méditerranée ont pris des mesures pour mettre sur pied un marché unique numérique et pour soutenir l'adoption de technologies numériques par les entreprises, tout spécialement grâce à l'initiative Tout intelligent partout («Smart Anything Everywhere») et à l'investissement dans un réseau paneuropéen de pôles d'innovation numérique. Ils prennent également des mesures pour renforcer les investissements dans les technologies numériques de pointe, ce qui constitue le principal objectif du prochain programme pour une Europe numérique. Le CESE se félicite de ces évolutions mais est préoccupé de l'aggravation de la fracture numérique dans le bassin méditerranéen.

2.2 Disponibilité des infrastructures numériques et adoption des technologies numériques par les entreprises

- 2.2.1 La disponibilité d'infrastructures numériques constitue une condition préalable à la numérisation des PME. Les pays méditerranéens ont accompli des progrès significatifs s'agissant de l'extension de la couverture en haut débit, comme le montrent les données d'Eurostat disponibles pour les États membres de l'UE et pour la Turquie. En 2017, entre 95 et 100 % des entreprises avaient un

⁵ <https://ec.europa.eu/digital-single-market/en/desi>.

⁶ OCDE, UE et FEF (2018), «Moyen-Orient méditerranéen et Afrique du Nord 2018: Évaluation intermédiaire des principales réformes en faveur des PME», indice des politiques en faveur des PME.

accès au haut débit de base, sauf en Grèce, où cette couverture demeurait de 85 %⁷. En 2018, plus de 80 % des ménages avaient un accès au haut débit rapide dans tous les États méditerranéens membres de l'UE, sauf en Grèce (65 %) et en France (59 %). En ce qui concerne la couverture en haut débit ultrarapide, la situation est bien plus contrastée, sachant que plus de 80 % des ménages en bénéficient à Malte et en Espagne, alors qu'ils sont bien moins de 50 % en Croatie ou en Italie. En Grèce, le haut débit ultrarapide n'est pas disponible.

2.2.2 Il existe des disparités considérables en matière de couverture en haut débit, aussi bien entre pays qu'au sein même de chacun d'entre eux, tout particulièrement entre les zones urbaines et rurales. Dans les États méditerranéens membres de l'UE, la différence entre les taux de couverture en ville et à la campagne n'excédait pas une poignée de points de pourcentage, sauf en Grèce (95 % dans les zones urbaines contre 85 % dans les zones rurales). Il n'en va pas de même pour le haut débit rapide. Dans l'ensemble des pays, à l'exception de Malte, la couverture en zone urbaine était en 2018 sensiblement plus élevée que dans les zones rurales, et même deux fois supérieure dans certains pays tels que l'Italie ou la Croatie. Dans plusieurs États, à savoir en Italie, en Espagne, en Croatie et en France, la couverture des zones rurales demeurait, pour cette même année, inférieure au seuil de 40 %. Cette disparité est encore plus importante dans le domaine du haut débit ultrarapide, qui ne couvre dans de nombreux pays que les zones urbaines, comme par exemple en Grèce, à Chypre, en Italie et à Malte.

2.2.3 La disponibilité des infrastructures numériques ne conduit pas forcément les entreprises à adopter les modèles économiques et les technologies numériques. Au sein de l'Union européenne, les données agrégées pour calculer la valeur en 2019 de l'indice DESI indiquent que plus de 50 % des entreprises des États méditerranéens membres de l'Union européenne, tels que la Grèce, l'Espagne, l'Italie, la Croatie et la France, présentent des niveaux très faibles d'intensité numérique⁸, alors que ce taux est inférieur à 20 % dans les États les plus avancés en la matière, tels que la Finlande, le Danemark et les Pays-Bas. En fait, dans la plupart des États méditerranéens membres de l'UE, moins de 15 % des entreprises présentent des degrés élevés d'intensité numérique, sachant que seuls deux d'entre eux, à savoir Malte et la Slovaquie, se situent au-dessus de la moyenne de l'UE.

2.2.4 Les PME sont en retard par rapport aux grandes entreprises s'agissant d'adopter les modèles économiques et les technologies numériques. Le rapport DESI pour 2019 montre que ce constat vaut également pour les technologies numériques de base, comme par exemple la diffusion électronique de l'information (adoptée par environ 30 % des PME contre presque 80 % des grandes entreprises) ou encore le marketing sur les médias sociaux (47 % contre 75 %).

2.2.5 Les données disponibles montrent que seule une minorité de PME a adopté une stratégie en matière de cybersécurité et les outils numériques indispensables pour se protéger des cyberattaques, alors qu'un nombre important de ces dernières visent précisément les PME⁹. Il est

⁷ Les données relatives à la couverture en haut débit de base sont disponibles aussi bien pour les ménages que pour les entreprises, tandis que celles relatives à la couverture en haut débit rapide et ultrarapide ne le sont que pour les ménages.

⁸ L'indice d'intensité numérique utilisé dans la métrique DESI mesure la disponibilité chez les entreprises de 12 technologies numériques différentes.

⁹ <https://www.smesec.eu/>.

capital d'accroître la sensibilisation et d'intensifier l'évaluation des risques numériques dans les PME, sachant qu'une seule cyberattaque peut conduire à la faillite des entreprises de petite taille qui ne disposent que de ressources limitées.

- 2.2.6 Les obstacles qui entravent la numérisation des PME et, plus généralement, leur développement, sont bien connus et ont fait l'objet de plusieurs avis du CESE¹⁰. Les PME manquent d'un accès aux financements et aux compétences, alors qu'adopter les modèles commerciaux et les technologies numériques requiert aussi bien des investissements financiers que des compétences numériques au sein de l'entreprise. Elles sont également touchées de manière disproportionnée par les lourdeurs administratives, mais en l'occurrence, le développement de l'administration en ligne porte la promesse de réduire la charge que représentent les procédures administratives et de faciliter la fourniture des services administratifs.
- 2.2.7 En outre, au sein de la région euro-méditerranéenne, le secteur des PME est dominé par des microentreprises souvent créées pour répondre à des impératifs de subsistance plutôt que pour tirer parti de débouchés commerciaux. La façon dont les propriétaires de ces microentreprises abordent la numérisation constitue un facteur déterminant de la décision de passer au numérique, et une attitude négative de leur part constitue un obstacle majeur à la numérisation (et à sa réussite).

2.3 Incidence de la numérisation sur les pratiques de gestion et les modalités de travail

- 2.3.1 La numérisation débouche sur de nouveaux modèles d'organisation du travail au sein des PME. L'adoption d'une organisation innovante du travail qui permet une certaine dose de travail à distance et qui donne une plus grande autonomie aux travailleurs en instaurant un meilleur équilibre entre vie professionnelle et vie privée, peut répondre aux besoins des cadres et des travailleurs contraints d'exercer de multiples fonctions, ce qui est souvent le cas dans les entreprises de plus petite taille. D'autre part, elle peut produire de nouvelles formes d'instabilité et d'aliénation qui risquent de dégrader le degré de satisfaction des travailleurs et l'environnement de travail au sein des PME. Le CESE a réclamé un surcroît de dialogue entre les partenaires sociaux sur la nécessité de protéger davantage la vie privée qui découle de la numérisation¹¹.
- 2.3.2 L'incidence de l'automatisation sur l'emploi est un thème qui fait l'objet de vifs débats et qui demeure sujet dans une large mesure à des ambiguïtés. Il n'apparaît pas encore clairement dans quelle mesure elle entraînera des pertes ou des créations d'emplois, mais l'on peut affirmer avec certitude qu'une automatisation dont le seul moteur serait une stratégie de réduction des coûts s'effectuera toujours au détriment des travailleurs. Le CESE s'est exprimé en faveur de l'adoption

¹⁰ Rapport d'information du CESE (dossier ECO/372) sur le thème «*Accès au financement pour les PME et entreprises de capitalisation moyenne au cours de la période 2014-2020: opportunités et défis*»; avis du CESE sur le thème «*Réglementation intelligente – Répondre aux besoins des petites et moyennes entreprises*», JO C 327 du 12.11.2013, p. 33. Voir également: Ayadi et De Groen (2013), *MSMEs with high-growth potential in the Southern Mediterranean: Identifying obstacles and policy responses* («Microentreprises et PME à fort potentiel de croissance au sud de la Méditerranée: mettre en évidence les obstacles et les réponses politiques»).

¹¹ Avis du CESE (dossier CCMI/136) sur «*Les effets de la numérisation sur le secteur des services et l'emploi dans le cadre des mutations industrielles*».

d'une approche de la numérisation centrée sur l'être humain, qui s'attache avant tout à utiliser les technologies numériques pour accroître la productivité des postes de travail, et, quel que soit le cas de figure, en faveur de la promotion du dialogue avec les travailleurs avant l'introduction des technologies numériques¹².

- 2.3.3 Dans le même temps, les PME, qui accusent déjà un retard dans l'utilisation des robots, seront probablement confrontées à une pression croissante de la part des entreprises de plus grande taille engagées dans des stratégies de réduction des coûts. Les données disponibles pour l'Union européenne montrent que dans des pays tels que l'Italie et la France, qui figurent parmi les plus avancés des États méditerranéens membres de l'UE, moins de 7 % de l'ensemble des PME utilisaient des robots en 2018, contre 25 % des grandes entreprises.
- 2.3.4 L'instauration de modalités souples de travail peut ouvrir la voie à une participation accrue des femmes au marché du travail. Dans les pays de la région du Proche-Orient et de l'Afrique du Nord, cette participation est la plus faible au monde, puisqu'elle s'élève à 21 % en moyenne contre 51 % dans les pays de l'OCDE, selon les données de la Banque mondiale.
- 2.3.5 Le développement de l'entrepreneuriat numérique est de plus en plus souvent présenté comme une solution possible du chômage des femmes et des jeunes dans la région euro-méditerranéenne¹³. Dans des pays tels que le Liban, l'Égypte ou le Maroc, les jeunes pousses numériques prolifèrent, tout comme les pépinières d'entreprises¹⁴. Ceci posé, le potentiel de l'entrepreneuriat dans cette région demeure largement inexploité, comme en témoignent les taux de création d'entreprises, qui se situent à des niveaux largement inférieurs à la moyenne mondiale (4,7 pour 1 000 personnes en 2017) dans des pays tels que la Jordanie (0,6), le Maroc (1,6) ou la Tunisie (1,7), selon les données de la Banque mondiale.

2.4 Compétences numériques

- 2.4.1 L'absence de compétences numériques au sein de l'entreprise constitue un obstacle majeur à l'adoption effective des technologies numériques. Au sein de l'Union européenne, les données disponibles montrent que seuls 13 % des petites entreprises employaient des spécialistes des TIC en 2018, contre 42 % pour les entreprises de taille moyenne et jusqu'à 74 % pour les grandes entreprises. Faute de personnel chargé de trouver, de développer, d'acheter et d'intégrer les solutions numériques adéquates, les PME encourent le risque d'une dépendance excessive par rapport à leurs fournisseurs de services numériques. Le CESE s'inquiète de ce problème et soutient l'élaboration d'outils d'autoévaluation et d'autoapprentissage pour la numérisation des

12 Avis du CESE (dossier SOC/570) sur «L'avenir du travail – l'acquisition des connaissances et compétences nécessaires pour répondre aux besoins des futurs emplois», JO C 237 du 6.7.2018, p. 8. Voir également: Byhovskaya (2018), [Overview of the national strategies on work 4.0: a coherent analysis of the role of social partners](#) («Vue d'ensemble des stratégies nationales pour le travail 4.0: une analyse cohérente du rôle des partenaires sociaux», disponible pour l'heure uniquement en anglais).

13 Ayadi et Mouelhi (2019), *Female labour force participation and entrepreneurship: the missing pillar for inclusive and sustainable economic development in MENA*, EMNES Policy Paper 2 (La participation des femmes au marché du travail et l'entrepreneuriat: le pilier manquant pour un développement économique inclusif et durable dans la région du Proche-Orient et de l'Afrique du Nord, document d'orientation n° 2 de l'EMNES).

14 https://www.iemed.org/publicacions-fr/historic-de-publicacions/papersiemed/20-digital-entrepreneurship-expanding-the-economic-frontier-in-the-mediterranean?set_language=fr.

PME. L'on peut citer ici l'exemple que constitue l'outil «EvalNumPME» lancé en France par la Confédération des PME, à savoir un outil d'autodiagnostic gratuit en ligne qui permet aux propriétaires d'évaluer le degré de maturité numérique de leur entreprise et leur marge de progression en matière de numérisation.

- 2.4.2 Bien souvent, les PME ne disposent pas de la marge de manœuvre nécessaire pour embaucher du personnel supplémentaire. Lorsqu'il s'agit de relever le défi de la numérisation, cela limite leur choix soit à reconverter soit à remplacer une partie de leurs effectifs. Un tel remplacement pourrait mener à créer des possibilités d'emploi pour les jeunes, qui sont bien nécessaires en particulier dans les pays méditerranéens dont la population de natifs du numérique croît et où prévalent des niveaux élevés de chômage des jeunes diplômés. Toutefois, ce remplacement se ferait au détriment des travailleurs adultes qui sont confrontés aux risques les plus élevés de marginalisation sur des marchés du travail qui se numérisent de plus en plus.
- 2.4.3 La reconversion demeure la solution la plus viable, dans la mesure où elle profiterait tant aux entreprises qu'aux travailleurs, tout en favorisant une transition moins heurtée vers des modèles commerciaux numériques. Le CESE avait souligné dans des avis antérieurs l'importance d'accroître la participation des travailleurs à l'apprentissage tout au long de la vie et à la définition, de conserve avec les employeurs, du contenu de la formation sur le lieu de travail. L'instauration de congés de formation rémunérés dans certains États membres de l'UE constitue une bonne pratique qui pourrait être reproduite dans d'autres pays méditerranéens. Le CESE a également reconnu les possibilités qu'offrent les plateformes numériques d'apprentissage pour faciliter la formation, tout en avertissant que leur utilisation devrait intervenir dans le respect des dispositions relatives au temps de travail et au temps libre des travailleurs¹⁵.
- 2.4.4 Les PME qui disposent des moyens d'embaucher du personnel supplémentaire n'ont aucunement la certitude de trouver sur le marché du travail les collaborateurs disposant des compétences numériques dont elles ont besoin. La pénurie de compétences numériques et l'aggravation des déficits et des inadéquations de compétences provoquées par la numérisation constituent un problème qui a suscité une attention considérable de la part des institutions de l'Union et d'organisations internationales telles que l'OCDE. Dans un avis précédent¹⁶, le CESE a fait le point sur les conclusions de leurs travaux afin de présenter une vue d'ensemble des questions essentielles, et il n'entend pas répéter ici cet exercice. Il importe toutefois de relever que le problème des compétences est particulièrement préoccupant dans la région euro-méditerranéenne, où le problème d'inadéquation est fréquent et où la qualité de l'enseignement et de la formation professionnels est faible. Le CESE a précédemment souligné qu'il est important de fournir des systèmes d'enseignement et de formation professionnels de meilleure qualité et plus efficaces, en phase avec l'expérience du travail en situations réelles, afin de préparer les travailleurs à un monde du travail largement mondialisé et de plus en plus numérisé¹⁷.

¹⁵ Avis du CESE (dossier SOC/570) sur «*L'avenir du travail – l'acquisition des connaissances et compétences nécessaires pour répondre aux besoins des futurs emplois*», JO C 237 du 6.7.2018, p. 8.

¹⁶ Ibid.

¹⁷ Rapport d'information du CESE (dossier REX/506) sur «*L'éducation et la formation professionnelle dans la région euro-méditerranéenne*»

2.5 La numérisation pour lutter contre le dépeuplement des zones rurales

- 2.5.1 Il est fondamental pour les zones rurales que soit stimulée la connectivité aussi bien en leur sein qu'avec les zones urbaines afin de mener à bien leur restructuration dans le contexte de la baisse de population, et leur revitalisation sur le plan à la fois économique et social¹⁸. Le CESE a déjà fait valoir dans des avis antérieurs que l'accès au haut débit constitue un facteur important qui influe sur le choix des personnes de rester ou non dans les zones rurales; il s'est félicité de la déclaration de Cork 2.0 «*Pour une vie meilleure en milieu rural*»¹⁹, qui soulignait le caractère essentiel du renforcement de la connectivité pour une politique rurale innovante, intégrée et inclusive dans l'Union européenne²⁰.
- 2.5.2 L'incapacité à combler le fossé numérique entre les zones urbaines et zones rurales réduira l'attrait de ces dernières notamment auprès des jeunes et accentuera la tendance au dépeuplement des zones rurales. Les données disponibles d'Eurostat montrent que dans tous les pays méditerranéens membres de l'Union, moins de 10 % de l'ensemble des chefs d'exploitation agricoles sont âgés de moins de 40 ans, à l'exception de la Croatie (10,5 %) et de la France(15,5 %).
- 2.5.3 Dans les pays euro-méditerranéens, l'urbanisation rapide contraint de plus en plus les agriculteurs à produire davantage avec moins de ressources, tout en aggravant les pressions qui s'exercent sur des ressources en eau déjà rares. L'adoption de technologies agricoles intelligentes offre aux agriculteurs une chance extraordinaire d'accroître leur productivité et d'optimiser leur consommation d'eau. Elle peut également conduire à une amélioration des conditions de travail et accroître ainsi l'attrait qu'exercent les emplois ruraux sur les jeunes.
- 2.5.4 Les zones rurales dépendent davantage des PME que les zones urbaines²¹, ce qui donne à penser que l'aide à leur numérisation se trouve au croisement des stratégies en faveur du développement rural et de l'emploi des jeunes, tout particulièrement dans les pays euro-méditerranéens dont la population de jeunes croît et où les secteurs agricoles représentent encore une part substantielle des emplois disponibles. Dans une récente déclaration politique²², l'OCDE a également mis en relief l'importance que revêt la numérisation pour la compétitivité et le développement durable des économies rurales.

18 ORATE (2017), *Shrinking rural regions in Europe: Towards smart and innovative approaches to regional development challenges in depopulating rural regions* («Réduire la voilure dans les régions rurales en Europe: vers des approches intelligentes et novatrices des défis du développement régional dans les régions rurales victimes de dépeuplement»).

19 https://enrd.ec.europa.eu/sites/enrd/files/cork-declaration_fr.pdf.

20 Avis du CESE (dossier NAT/709) sur le thème «*De la déclaration de Cork 2.0 aux actions concrètes*», JO C 345 du 13.10.2017, p. 37.

21 Dans l'UE, la part totale de l'emploi pourvue par les PME est supérieure d'environ 10 % dans les zones rurales par rapport aux zones urbaines, selon les données dont fait état l'ORATE (2017): *Shrinking rural regions in Europe: Towards smart and innovative approaches to regional development challenges in depopulating rural regions* («Réduire la voilure dans les régions rurales en Europe: vers des approches intelligentes et novatrices des défis du développement régional dans les régions rurales victimes de dépeuplement»).

22 <http://www.oecd.org/cfe/regional-policy/Edinburgh-Policy-Statement-On-Enhancing-Rural-Innovation.pdf> (disponible pour l'heure uniquement en anglais).